

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2024-020

L'an deux mille vingt quatre, le 15 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 7 février 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 23  
 votants : 26

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Annick HUCHET, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

OBJET :

Approbation du rapport  
annuel du SIRTOM

Année 2022

ABSENTS Excusés : M. Daniel BOISSERIE, M. François BOISSERIE, M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Monique PLAZZI - Mme Annie ARNAUD.

Jacques BLONDY donne pouvoir à Philippe SUDRAT  
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE  
Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY

SECRETARE : Catherine L'OFFICIAL

Rapporteur : F. DELORT

Vu l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu le rapport établi par le SIRTOM, service public compétent en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2022 sur la qualité et le prix de ce service public ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, prend acte** de la présentation du rapport 2022 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, tel que joint à la présente délibération.

La secrétaire

C. L'OFFICIAL

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président

P. DARY

Le Président :

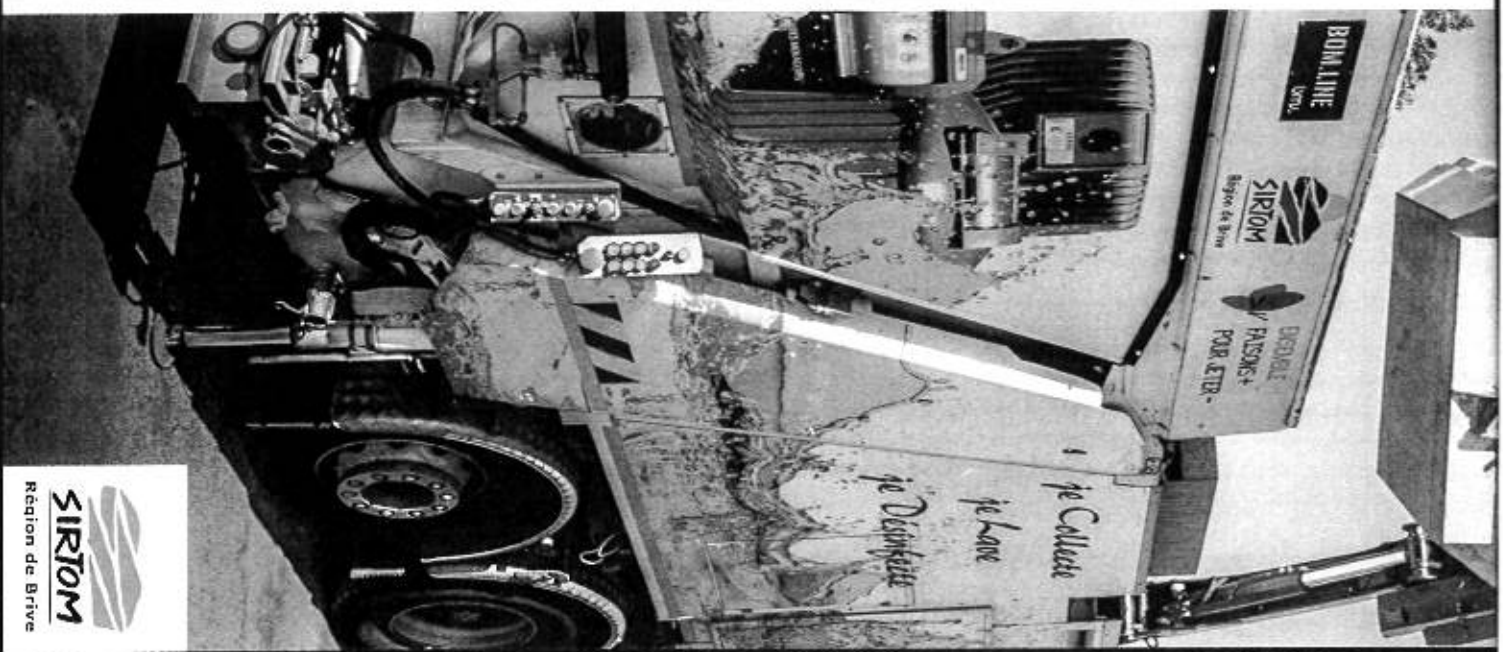
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

# Rapport annuel

# 2021



Site 17001 de la région de Brive  
Inventaire du 4 juillet 2021 - 19100 Brive-la-Grande



# 1.

# Le service public d'élimination des déchets

## L'histoire du SIRTOM

Le syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) de Brive a été créé il y a tout juste 50 ans, en 1973, par le groupement de 61 communes pour la collecte des ordures ménagères résiduelles. Cela représentait un bassin de 107 000 habitants. Aujourd'hui, le SIRTOM est composé de 120 communes rassemblant 155 527 habitants (voir carte pages suivantes).

Au cours de ce demi-siècle, le syndicat n'a cessé d'évoluer, s'adaptant ou anticipant les nouvelles lois et réglementations ainsi que les besoins des habitants.

### 2005

**LA RECONSTRUCTION DE LA DÉCHÈTE** qui permet de mieux recycler ce qui peut l'être.

### 2012

**RETRAVAILLEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE** PASSAGE À LA BRÈCHE DE LA ZONE INDUSTRIELLE, CHANGEMENT D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET DE LA ZONE DE TRAVAIL

### 2016

**LA RECONSTRUCTION DE LA COLLECTE DES DÉCHÈTES** POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ÉVOLUTIFS

avant un déplacement sur tout le territoire en 2024

### 1973

**NAISSANCE DU SIRTOM** PAR LE GROUPEMENT DE 61 COMMUNES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES. C'EST LA NAISSANCE DU SIRTOM.

### 2009

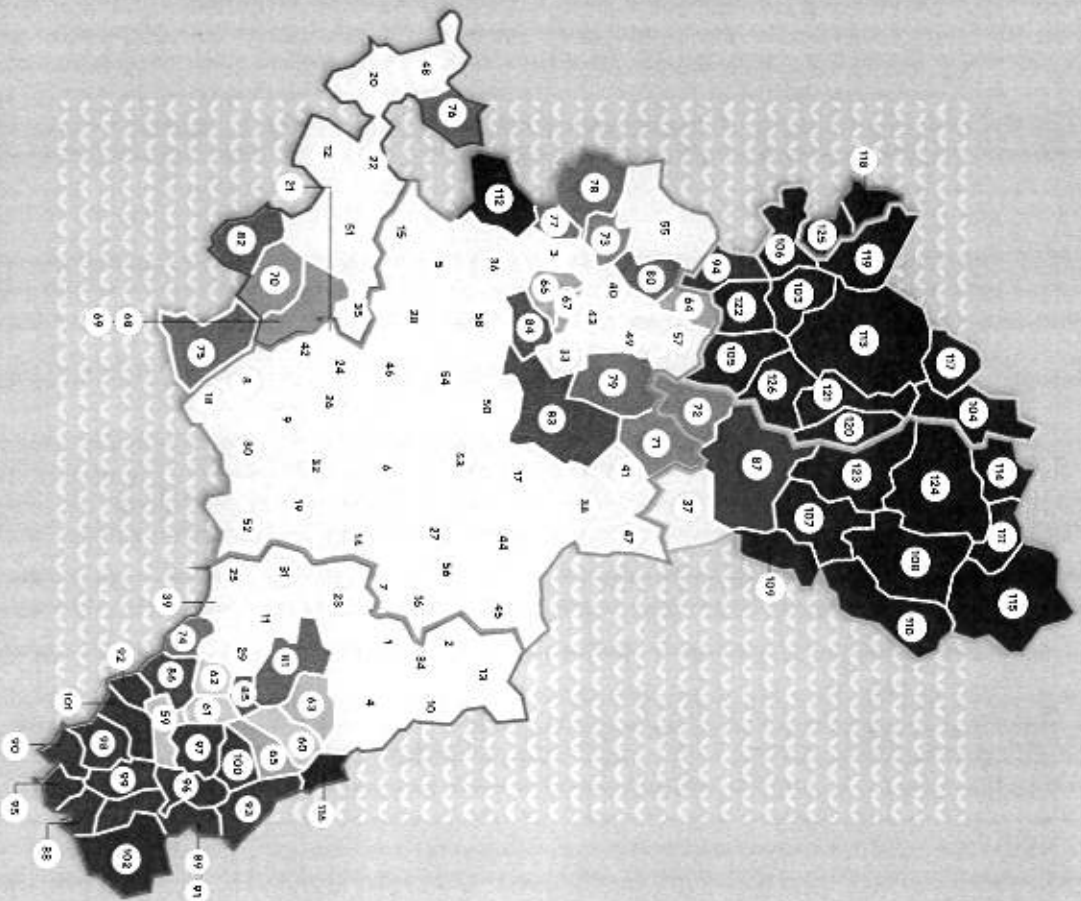
**NAISSANCE DU SIRTOM** PAR LE GROUPEMENT DE 61 COMMUNES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES.

### 2013

**PREMIÈRE ANNÉE DE FACTURATION** DU SIRTOM.

# Un syndicat qui ne cesse de s'étoffer

Parti avec 58 communes le SIRTOM n'a cessé de croître, à raison d'adhésions régulières. Le cap des 100 communes a été atteint juste après ses 30 ans, en 2004. Par le jeu des regroupements de communes, le version actuelle du SIRTOM compte désormais 7 adhérents représentant 120 communes. Le territoire du Sirtom recouvre donc aujourd'hui le périmètre partiel ou complet de ces EPCI : la communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, la Communauté de communes du Midi Corrèzien, la Communauté de communes du pays d'Uzerche, la Communauté de communes du pays de Libersac Pampadour, la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thémis Hautefort, la Communauté de communes du pays de St Viteix et la Communauté de communes du pays de Fondon.



- |        |        |        |                                      |
|--------|--------|--------|--------------------------------------|
| 01723) | 01973) | 01973) | 85. Saint-Basile-de-Meyzac (2002)    |
| 01723) | 01973) | 01973) | 86. Bracelles (2003)                 |
| 01723) | 01973) | 01973) | 87. Vigeois (2003)                   |
| 01723) | 01973) | 01973) | 88. Astillac (2004)                  |
| 01723) | 01973) | 01973) | 89. Beaulieu-sur-Dordogne (2004)     |
| 01723) | 01973) | 01973) | 90. Billiac (2004)                   |
| 01723) | 01973) | 01973) | 91. Brivezac (2004)                  |
| 01723) | 01973) | 01973) | 92. La Chapelle-aux-Saints (2004)    |
| 01723) | 01973) | 01973) | 93. Chénaillet-Maschelleix (2004)    |
| 01723) | 01973) | 01973) | 94. Condat (2004)                    |
| 01723) | 01973) | 01973) | 95. Loureix (2004)                   |
| 01723) | 01973) | 01973) | 96. Nonards (2004)                   |
| 01723) | 01973) | 01973) | 97. Puy-d'Arnac (2004)               |
| 01723) | 01973) | 01973) | 98. Quaysiac-les-Vignes (2004)       |
| 01723) | 01973) | 01973) | 99. Sornac (2004)                    |
| 01723) | 01973) | 01973) | 100. Tudeils (2004)                  |
| 01723) | 01973) | 01973) | 101. Végennes (2004)                 |
| 01723) | 01973) | 01973) | 102. Allières (2004)                 |
| 01723) | 01973) | 01973) | 103. Arzac-Pompadour (2013)          |
| 01723) | 01973) | 01973) | 104. Benyas (2013)                   |
| 01723) | 01973) | 01973) | 105. Beyzac (2013)                   |
| 01723) | 01973) | 01973) | 106. Baysnac (2013)                  |
| 01723) | 01973) | 01973) | 107. Uzerche (2013)                  |
| 01723) | 01973) | 01973) | 108. Condat-sur-Savoignes (2013)     |
| 01723) | 01973) | 01973) | 109. Espartignac (2013)              |
| 01723) | 01973) | 01973) | 110. Eyburie (2013)                  |
| 01723) | 01973) | 01973) | 111. Limonget (2013)                 |
| 01723) | 01973) | 01973) | 112. Lougnac (2013)                  |
| 01723) | 01973) | 01973) | 113. Lubersac (2013)                 |
| 01723) | 01973) | 01973) | 114. Massac (2013)                   |
| 01723) | 01973) | 01973) | 115. Mailhac (2013)                  |
| 01723) | 01973) | 01973) | 116. Meunier (2013)                  |
| 01723) | 01973) | 01973) | 117. Montpignand (2013)              |
| 01723) | 01973) | 01973) | 118. Saint-Eloy-des-Tuileries (2013) |
| 01723) | 01973) | 01973) | 119. Saint-Julien-le-Mendouze (2013) |
| 01723) | 01973) | 01973) | 120. Saint-Martin-Sépert (2013)      |
| 01723) | 01973) | 01973) | 121. Saint-Pardoux-Corbier (2013)    |
| 01723) | 01973) | 01973) | 122. Saint-Simon-Lavipis (2013)      |
| 01723) | 01973) | 01973) | 123. Saint-Yverd (2013)              |
| 01723) | 01973) | 01973) | 124. Sain-le-Tour (2013)             |
| 01723) | 01973) | 01973) | 125. Secour-le-Châtenoy (2013)       |
| 01723) | 01973) | 01973) | 126. Troche (2013)                   |

# Les missions du SIRTOM

Le SIRTOM assure la collecte des déchets ménagers et assainies des collectivités membres, la collecte et la valorisation des déchets recyclables, la collecte du verre, le traitement et la valorisation des déchets, ainsi que la gestion de 18 déchèteries. Il a également pour mission la prévention des déchets et d'organiser une politique d'économie circulaire.

Les services techniques sont implantés à Saint-Front-de-Lançon et le service administratif à Prives-la-Castellane.

Le SIRTOM dispose de nombreux équipements pour mener à bien sa mission : plus de 7 200 tonnes de véhicules dont 650 camions à benne, 443 camions entrecouverts ou semi-entrecouverts tous types, 1 018 pous de 140 000, 600 tracteurs et plus de 12 000 camions, 200 camions distributeurs, 40 camions à ordures ménagères, 20 camions, 15 fourgons et véhicules légers comprennent le parc de véhicules.

## Les trois axes prioritaires

1. Assurer un service public de qualité
2. Préserver l'environnement
3. Améliorer les conditions de travail des agents

## Les trois objectifs du syndicat

Définis par le cadre réglementaire, les objectifs des Grenelles I et II, le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPG) et Nouvelle-Aquitaine et la COP 21.

1. Réduction du tonnage d'ordures ménagères valorisables
2. Augmentation de la part des déchets valorisables
3. Utilisation rationnelle du service : volonté de sensibiliser et responsabiliser les usagers en les impliquant fortement afin de stabiliser les cotisations.

# Résultats 2022 recettes/dépenses

## Indicateurs

Le coût moyen du litre de déchet collecté estabilité pour 2022 à 0,0274 €/litre (voir calcul ci-dessus). Il est calculé en fonction du montant total à recouvrer nécessaire pour régulariser le budget, divisé par le litrage total collecté sur le territoire quel que soit le flux.

Les coûts de traitement, fixés par le SYTOM 19 pour 2022 sont :

- Incinération : 114 €/t
- Traitement des fermentescibles : 90 €/t
- TIR : 200 €/t

Le taux d'incinérabilité est maintenu pour 2022 à 45%.

## Un nouveau mode de calcul

Pour certains au regard des récents ajustements à la suite de recours sur les délibérations de vote de la taxe d'assainissement des communes membres, un nouveau mode de calcul prévaut :

- Identification de chaque producteur
- Identification de chaque flux collecté
- La prise en compte pour le calcul de la population DOF

La fixation des dépenses relatives au déchet ménager est désormais déterminée sur la base de la répartition en pourcentage des litrages des différents producteurs pour les communes membres de la SIRTOM (hors Prives-la-Castellane).

## Détail du calcul 2022

Pour les communes membres du SIRTOM

### Total à recouvrer - 10 501 193 €

Longue	OM	CM	Municipales	Total
<b>TIROM Particuliers</b>	229 160 966	195 017 700	3 573 800	428 752 246
<b>TIROM Particuliers</b>	48 506 313	47 215 900	250 940	95 973 153
<b>Productions Communales Incinérables</b>	19 837 380	4 745 540	78 900	18 655 310
<b>Redevances Spéciales Incinérables</b>	36 248 550	21 542 150	442 200	58 032 900
				<b>593 474 149</b>

### Total au litre : 0,0274 €

(Litres : 21 270 300)

- TIROM Particuliers : 1 747 547 €
- TIROM Particuliers : 2 467 041 €
- Redevances Communales Incinérables : 657 183 €
- Redevances Spéciales Incinérables : 1 525 361 €

## Répartition 2022 par catégorie d'usagers (délibération du 05/04/2022)

Cotisation		Cotisation		Cotisation	
TCOM Particuliers	TICOM Particuliers	TCOM Particuliers	TICOM Particuliers	TCOM Particuliers	TICOM Particuliers
<b>Total litrage :</b> 212 702 700	<b>Total litrage :</b> 59 018 571	<b>Total litrage :</b> 59 018 571	<b>Total litrage :</b> 2 467 041 €	<b>Total litrage :</b> 2 467 041 €	<b>Total litrage :</b> 2 467 041 €
<b>Litrage OM :</b> 212 182 695	<b>Litrage OM :</b> 48 506 313	<b>Litrage OM :</b> 48 506 313	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €
<b>Population DOF :</b> 364 465	<b>Population DOF :</b> 364 465	<b>Population DOF :</b> 364 465	<b>Part litrage :</b> 6 431 284 €	<b>Part litrage :</b> 6 431 284 €	<b>Part litrage :</b> 6 431 284 €
<b>Montant à recouvrer :</b> 21 270 300 €	<b>Montant à recouvrer :</b> 2 467 041 €	<b>Montant à recouvrer :</b> 2 467 041 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €
<b>Part litrage :</b> 6 431 284 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €
<b>COT COMMUNALES INCINERABLES</b>	<b>COT COMMUNALES INCINERABLES</b>	<b>COT COMMUNALES INCINERABLES</b>	<b>COT COMMUNALES INCINERABLES</b>	<b>COT COMMUNALES INCINERABLES</b>	<b>COT COMMUNALES INCINERABLES</b>
<b>Productions Communales Incinérables</b>	<b>Productions Communales Incinérables</b>	<b>Productions Communales Incinérables</b>	<b>Productions Communales Incinérables</b>	<b>Productions Communales Incinérables</b>	<b>Productions Communales Incinérables</b>
<b>Montant à recouvrer :</b> 19 837 380 €	<b>Montant à recouvrer :</b> 4 745 540 €	<b>Montant à recouvrer :</b> 4 745 540 €	<b>Part litrage :</b> 1 525 361 €	<b>Part litrage :</b> 1 525 361 €	<b>Part litrage :</b> 1 525 361 €
<b>Part litrage :</b> 40%	<b>Part litrage :</b> 1 525 361 €	<b>Part litrage :</b> 1 525 361 €	<b>Part litrage :</b> 1 525 361 €	<b>Part litrage :</b> 1 525 361 €	<b>Part litrage :</b> 1 525 361 €
<b>TCOM Particuliers</b>	<b>TCOM Particuliers</b>	<b>TCOM Particuliers</b>	<b>TCOM Particuliers</b>	<b>TCOM Particuliers</b>	<b>TCOM Particuliers</b>
<b>Total litrage :</b> 212 702 700	<b>Total litrage :</b> 59 018 571	<b>Total litrage :</b> 59 018 571	<b>Total litrage :</b> 2 467 041 €	<b>Total litrage :</b> 2 467 041 €	<b>Total litrage :</b> 2 467 041 €
<b>Litrage OM :</b> 212 182 695	<b>Litrage OM :</b> 48 506 313	<b>Litrage OM :</b> 48 506 313	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €
<b>Population DOF :</b> 364 465	<b>Population DOF :</b> 364 465	<b>Population DOF :</b> 364 465	<b>Part litrage :</b> 6 431 284 €	<b>Part litrage :</b> 6 431 284 €	<b>Part litrage :</b> 6 431 284 €
<b>Montant à recouvrer :</b> 21 270 300 €	<b>Montant à recouvrer :</b> 2 467 041 €	<b>Montant à recouvrer :</b> 2 467 041 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €
<b>Part litrage :</b> 6 431 284 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €
<b>COT COMMUNALES INCINERABLES</b>	<b>COT COMMUNALES INCINERABLES</b>	<b>COT COMMUNALES INCINERABLES</b>	<b>COT COMMUNALES INCINERABLES</b>	<b>COT COMMUNALES INCINERABLES</b>	<b>COT COMMUNALES INCINERABLES</b>
<b>Productions Communales Incinérables</b>	<b>Productions Communales Incinérables</b>	<b>Productions Communales Incinérables</b>	<b>Productions Communales Incinérables</b>	<b>Productions Communales Incinérables</b>	<b>Productions Communales Incinérables</b>
<b>Montant à recouvrer :</b> 19 837 380 €	<b>Montant à recouvrer :</b> 4 745 540 €	<b>Montant à recouvrer :</b> 4 745 540 €	<b>Part litrage :</b> 1 525 361 €	<b>Part litrage :</b> 1 525 361 €	<b>Part litrage :</b> 1 525 361 €
<b>Part litrage :</b> 40%	<b>Part litrage :</b> 1 525 361 €	<b>Part litrage :</b> 1 525 361 €	<b>Part litrage :</b> 1 525 361 €	<b>Part litrage :</b> 1 525 361 €	<b>Part litrage :</b> 1 525 361 €
<b>TCOM Particuliers</b>	<b>TCOM Particuliers</b>	<b>TCOM Particuliers</b>	<b>TCOM Particuliers</b>	<b>TCOM Particuliers</b>	<b>TCOM Particuliers</b>
<b>Total litrage :</b> 212 702 700	<b>Total litrage :</b> 59 018 571	<b>Total litrage :</b> 59 018 571	<b>Total litrage :</b> 2 467 041 €	<b>Total litrage :</b> 2 467 041 €	<b>Total litrage :</b> 2 467 041 €
<b>Litrage OM :</b> 212 182 695	<b>Litrage OM :</b> 48 506 313	<b>Litrage OM :</b> 48 506 313	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €
<b>Population DOF :</b> 364 465	<b>Population DOF :</b> 364 465	<b>Population DOF :</b> 364 465	<b>Part litrage :</b> 6 431 284 €	<b>Part litrage :</b> 6 431 284 €	<b>Part litrage :</b> 6 431 284 €
<b>Montant à recouvrer :</b> 21 270 300 €	<b>Montant à recouvrer :</b> 2 467 041 €	<b>Montant à recouvrer :</b> 2 467 041 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €
<b>Part litrage :</b> 6 431 284 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €	<b>Part litrage :</b> 1 121 202 €



**SECTION FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élève à **20 801 568,28 € (2021 : 20 354 119,79 €)**.

Cette section se décompose selon les postes suivants :

**1 Traitement des déchets**

**8 999 667,50 € (8 486 000 € en 2021)**

C'est le plus important de ce budget, puisqu'il représente 43,3 % de la section de fonctionnement. Il comprend :

• **Incléfaction des ordures ménagères :**  
3 280 852,52 € (3 043 000 € en 2021)

En 2021 les tonnages incinérés sont légèrement à la baisse (79 165 tonnes ; 72 384 tonnes en 2020) mais ne sortent pas devenus au niveau de 2019 à 28 840 T.

Avec l'augmentation de la TCAE le coût de l'opération liée par la SYTOM 19 passe pour 2022 à 114,00 € (105,00 € en 2021). Ce qui fait subir une augmentation importante de ce poste.

• **Traitement des Emballages Ménagers et des Journaux Magazines :**  
1 868 100 € (1 000 000 € en 2021)

Après la baisse due à la période de confinement, tous convalescents, pour l'année 2022, une augmentation importante du montant des déchets valorisables, (9 516 tonnes en 2021 - 8 385 tonnes en 2020). Cette année, avec la reprise de la communication sur l'extension des consignes de tri et l'incitation à trier les papiers, journaux, magazines du bureau pour les déposer dans les conteneurs bleus, la tonnage se situe au-delà de 10 000 tonnes.

Pour 2022, ce poste a subi une augmentation avec un tarif qui a été porté de 107 à 114,00 € par la SYTOM 19.

• **Traitement des fermentescibles :** 45 000 €

Avec l'extension de deux nouveaux secteurs de collecte en porte à porte des fermentescibles sur la ville de Brive, la maîtrise de la collecte des gros producteurs (industriels de l'alcool, collèges, lycées, centres de soins...) ainsi que de l'extension des collectes en apport volontaire sur les communes de Dornames, Meaurio et Objat, ce poste est en légère augmentation pour un tonnage estimé autour de 1500 tonnes.

• **Gestion des déchets verts, déchets alimentaires, collectes du verre :**  
2 735 715 € (3 385 000 € en 2021)

Ce poste concerne la gestion des dix huit déchèteries en service sur le territoire du SYTOM. Après une baisse des tonnages en 2020, la reprise économique et la hausse des apports en déchets verts due à la météo pluvieuse de l'été dernier, l'année 2022 a vu une explosion des déchets en déchèterie de plus de 5 000t (39 473 tonnes en 2020, 44 568 tonnes en 2021). De plus, avec l'augmentation de la TCAE par l'augmentation de ce poste subit une augmentation impor-

ante. En 2022, la collecte de verre est en légère diminution avec 164,33t (16 384t en 2020, 8 584t en 2021). Le tarif de facturation aux professionnels subit une augmentation en 2022 de 5 %.

**Au passage**

- **Gravats** 38,66 €/m<sup>3</sup> HT (de 35,00 €/m<sup>3</sup> HT en 2020)
- **Déchets verts** 8,40 €/m<sup>3</sup> H.T. (de 8,00 €/m<sup>3</sup> H.T. en 2020)
- **Encombrants** 26,94 €/m<sup>3</sup> H.T. (de 25,00 €/m<sup>3</sup> H.T. en 2020)
- **Bols A** 1,75 €/m<sup>3</sup> H.T. (de 1,75 €/m<sup>3</sup> H.T. en 2020)
- **Bols B** 3,25 €/m<sup>3</sup> H.T. (de 3,00 €/m<sup>3</sup> H.T. en 2020)

**Au poids**

- **Gravats** 48,22 €/m<sup>3</sup> HT (de 45,00 €/m<sup>3</sup> HT en 2021)
- **Déchets verts** 50,68 €/m<sup>3</sup> H.T. (de 20,00 €/m<sup>3</sup> H.T. en 2020)
- **Encombrants** 134,49 €/m<sup>3</sup> H.T. (de 67,00 €/m<sup>3</sup> H.T. en 2020)
- **Bols A** 10,50 €/m<sup>3</sup> HT (de 10,00 €/m<sup>3</sup> HT en 2020)
- **Bols B** 51,52 €/m<sup>3</sup> HT (de 45,00 €/m<sup>3</sup> HT en 2021)

Laboremment et le coût du passage subit une augmentation de 3%.

- **Abonnement annuel**  
78,70 €/m<sup>3</sup> H.T. (de 75,00 €/m<sup>3</sup> H.T. en 2021)
- **Passage**  
2,68 €/m<sup>3</sup> H.T. (de 2,00 €/m<sup>3</sup> H.T. en 2020)

• **Nettoyage des colonnes enterrées, semi enterrées, aériennes et bases de regroupement**

Pour plus d'entretien et de nettoyage, le SYTOM a été autorisé en 2022 de son propre compte de travaux afin d'effectuer le nettoyage des colonnes en tête. Ce véhicule collecte et nettoie également des colonnes de résidus de repas.

Le nettoyage des points de regroupement continue à être effectué par un prestataire privé. Ce poste est en baisse avec 18 441,70 € en 2022.

**2 Matériel et Équipements de collecte**

**235 563,45 € (168 000 € en 2021)**

Ce poste représente 1% du budget.

- Il correspond aux équipements :
- De sacs plastiques pour les communes de Brive, Valmont, Voreux et Objat qui en supportent l'intégralité du coût, ainsi que l'acquisition des composants individuels et de rechange pour la collecte des biodéchets. Ce poste est en légère augmentation pour l'année 2022.

**3 Personnel**

**7 005 038,43 € (6 851 950 € en 2021)**

C'est le deuxième poste par importance du budget de fonctionnement, il représente 32,7 %.

Compte tenu des hausses des charges sociales, des augmentations salariales, de la gestion des congés maladie et de revalorisation du point d'indice, il est en augmentation de 2,5 %.

**4 Véhicules de collecte**  
**1 805 205 € (1 498 800 € en 2021)**

Ce poste regroupe les frais de maintenance, d'entretien, de carburant, d'assurance et de taxes des véhicules de collecte. Il représente 8,7 % du budget.

Avec la hausse du carburant depuis le début de l'année, ce poste a subi une augmentation importante.

**5 Intérêts de la dette**

**25 208,04 € (20 100,59 € en 2021)**

Ce poste suit l'évolution de notre dette. Il représente 11% du budget.

**6 Administration générale**

**609 307,46 € (647 000 € en 2021)**

Ce poste comprend toutes les charges et frais liés au fonctionnement du service. Il correspond à 2,9 % du budget.

**7 Amortissements**

**2 014 991,43 € (1 770 365,37 € en 2021)**

Pour 2022, ils représentent 9,7 % du budget et sont actualisés chaque année par l'intégration des investissements réalisés au cours de l'exercice précédent.

**SECTION INVESTISSEMENT**

Cette section s'établit comme suit :

- **613 982 €** - Rembournement de la dette
- **709 932,76 €** - Acquisition de véhicules
- **70 000 €** - Locaux techniques et administratifs (logiciel et climatisation)
- **631 315,47 €** - Déchetteries (travaux)
- **67 418,18 €** - PAV papier carton - conteneurs résiduels - constructeurs
- **310 738,20 €** - Bacs OM et tri sélectif
- **623 531,97 €** - Colonnes enterrées
- **24 788,54 €** - Informations et logiciel
- **6 500 €** - Véhicule et prêt matériel
- **20 391,44 €** - Etudes et frais d'insertion

**8 Recettes**

- **99 661,33 €** - Remboursement taxe carburant
- **127 763,74 €** - Produits divers
- **1162,39 €** - FCTVA fonctionnement

**SECTION INVESTISSEMENT**

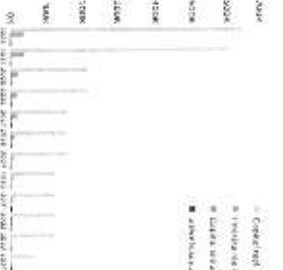
Les recettes de la section proviennent de :

- **481 679,02 €** - FCTVA
- **332 579,13 €** - Besson de financement de la Société Investissement
- **1 978 796,87 €** - Dotation aux amortissements
- **389 300 €** - Prêt relais FCTVA
- **224 652,64 €** - Emprunt

**9 Bilan**

**Diagramme de remboursement**

Exercice	Annulé	Intérêts	Capital	Total TTC	Capital TTC	Capital
2023	509 022,28 €	39 533,30 €	628 496,32 €	0,00 €	0,00 €	1 037 518,60 €
2024	440 307,54 €	40 843,10 €	481 150,64 €	0,00 €	0,00 €	1 518 669,24 €
2025	329 297,20 €	33 889,87 €	363 187,07 €	0,00 €	0,00 €	1 781 856,31 €
2026	256 697,88 €	27 197,94 €	283 895,82 €	0,00 €	0,00 €	1 965 752,13 €
2027	197 482,45 €	18 705,41 €	216 187,86 €	0,00 €	0,00 €	1 989 939,89 €
2028	151 487,38 €	14 697,95 €	166 185,33 €	0,00 €	0,00 €	1 980 104,77 €
2029	117 272,50 €	11 092,75 €	128 365,25 €	0,00 €	0,00 €	1 641 639,52 €
2030	89 780,76 €	8 598,62 €	98 379,38 €	0,00 €	0,00 €	1 110 044,15 €
2031	60 082,22 €	5 517,71 €	65 599,93 €	0,00 €	0,00 €	748 322,08 €
2032	40 014,02 €	3 764,32 €	43 778,34 €	0,00 €	0,00 €	466 971,84 €
2033	28 756,32 €	2 693,04 €	31 449,36 €	0,00 €	0,00 €	422 708,07 €
2034	20 881,24 €	1 887,33 €	22 768,57 €	0,00 €	0,00 €	318 939,50 €



# Les ressources humaines, au service des agents

Au SIRTOVA, la gestion des ressources humaines occupe une place centrale. Incarnant à la fois un soutien administratif indispensable et un pilier essentiel pour le bien-être de nos agents.

Le service des ressources humaines assure tout le processus de recrutement et la gestion des dossiers touchant divers aspects des ressources humaines. Il s'agit notamment de la paie, des carrières, de la gestion en cas de maladie et de retraite. La mise en place des recrutements passe par la gestion des formations pour les agents. Cependant, les missions du service vont bien au-delà de ces tâches administratives. Les agents de travail sont également concernés par des services tels que l'équilibre de

service pour conseiller et orienter les autres agents de la collectivité. L'accompagnement de l'incorporation dans sa fonction de travail est également de la gestion des RH et est également de leur ressort.

Le service veille également à ce que toutes les règles relatives à la santé et la sécurité au travail soient prises en compte. Une démarche de prévention des risques professionnels a été initiée, permettant d'accompagner au mieux les agents en cas de nécessité de reclassement. D'autres missions, les services composés de deux agents et d'une directrice. Ces trois agents au cœur de l'action, sont le socle sur lequel repose le service RH. Ils garantissent un environnement de travail sain, équilibré et respectueux pour tous nos agents.

## 164

agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

## 151

fonctionnaires

## 13

contractuels

## 55

agents permanents

## 9

agents permanents

## Absences

En moyenne, 15,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

En moyenne, 1,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaire	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (Indicateur d'absence et d'accidents de travail)	4,18 %	0,34 %	3,87 %
Taux d'absentéisme médical (Indicateur d'absence pour motif médical)	4,19 %	0,34 %	3,88 %
Taux d'absentéisme global (Indicateur d'absence incluant l'absentéisme et autres)	4,83 %	0,34 %	4,47 %

Aucune journée de congé supplémentaire accordée à l'ensemble des agents permanents.  
54,5 % des agents permanents ayant été concernés par au moins un jour de congé préventif.

## Accidents du travail Prévention et risques professionnels

11 accidents du travail déclarés au total en 2022

- > 6,7 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 25 jours d'absence consécutifs par accident du travail

ASSISTANTS DE PRÉVENTION  
1 conseiller de prévention  
4 assistants de prévention désignés dans la collectivité

## Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Total
Administrative	5 %	0 %	5 %
Technique	95 %	0 %	95 %
Collège			
Services			
Services sociaux			
Travaux			
Intérieur			
Assistance			
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Répartition par genre et par statut

Statut	Homme	Femme
Permanents	93 %	7 %
Contractuels	88 %	12 %
Ensemble	92 %	8 %

En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans



## Pyramide des âges

Principales des âges des agents permanents



## Formation

En 2022, 29,3 % des agents permanents ont suivi une formation d'un mois ou plus

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant effectué au moins un jour de formation en 2022

Catégorie	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	38 %	17 %	32 %
Technique			
Collège			
Services			
Services sociaux			
Travaux			
Intérieur			
Assistance			

28 597 € ont été consacrés à la formation en 2022

Répartition des dépenses de formation par catégorie

Catégorie	Proportion
CNPFPT	57 %
Autres organismes	43 %

## Mouvements

En 2022, 11 arrivées d'agents permanents et 12 départs

Emplois administratifs réservés

Efficacité physique théorique au 31/12/2022

Efficacité physique théorique au 31/12/2022

Variation des effectifs entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022

Indicateur	Variation
Recrutements	+ 0,7 %
Départs	+ 0,0 %
Évolution	+ 0,6 %

Principales causes de départ d'agents permanents

Cause	Proportion
Départ à la retraite	50 %
Mise en disponibilité	25 %
Démission	17 %
Mutation	8 %

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Mode	Proportion
Recrutement direct	82 %
Via des dispositifs	9 %
Reclassification et retour	9 %



# Gestion des déchets

## Les différents modes de collecte

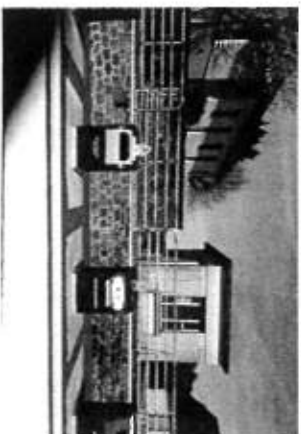
La gestion des déchets a été mise en œuvre pour les territoires. Le SIRTOM a étudié les modes de collecte et les a adaptés pour une meilleure efficacité et respectueuse de l'environnement.

### 1. Les ordures ménagères

#### Collecte en porte-à-porte

Elle est effectuée au moyen de sacs munis de codes-barres diversifiés (de 100 L à 700 L). Chaque bac est prévu pour servir à son usage. Le volume est comptabilisé à chaque levée, peu importe le type de remplissage.

La fréquence annuelle de collecte est hebdomadaire, mais le SIRTOM adapte avec une collecte de maintenance selon certaines conditions. 40 communes bénéficient déjà de cette collecte, soit contre une telle bénéficiaire et une collecte de secours de 100 L par semaine. Elles disposent de bornes d'appel à l'ordonnance.



#### Apport volontaire en bornes

Les bornes semi-ouvertes ou ouvertes nécessitent un badge pour le dépôt. Ce badge, contrairement à la borne, chaque dépôt est compté pour un volume de 50 L (ou 100 L pour certains).



#### Bacs de regroupement

Pour les zones inaccessibles aux camions, des bacs fermés à clé regroupent les déchets jusqu'à 10 habitations. Les sacs post-payés sont à déposer au SIRTOM ou en mairie et sont complétés l'année suivante.

#### Sacs Post-payés

Pour des événements particuliers ou certaines habitations, ces sacs sont la solution. Ils sont les seuls collectés sur le domaine public.





## Collecte des Restes de Repas

### Collecte en porte-à-porte

Les bacs réservés de 700 litres, une fois le 00/00 parviennent à collecter les déchets fermentescibles. Chaque maison possède un bac-à-sau, à l'usage de 100 et des sacs spécifiques, à l'usage de collecter une partie 1 et 2. Les sacs sont réalisés avec des cartons tri-continus limités pour permettre en même temps les voitures motrices et ainsi éviter un coût de fonctionnement supplémentaire.

### Apport volontaire

Ces colonnes spécifiques sont destinées aux ventes bouques. Les résidents peuvent y déposer leurs déchets à l'usage du même cadastre que pour les CVR.

### Composteurs

Des composteurs individuels ou collectifs sont disponibles à l'achat, selon le contexte local. Les utilisateurs de cette structure sont destinés à des structures spécifiques.



## Emballages Ménagers Recyclables

### Collecte en porte-à-porte

Les bacs, minis, plats, pour, sont collectés par une équipe dédiée de 100 à 200 personnes. Les emballages sont déposés au 00/00.

### Apport volontaire

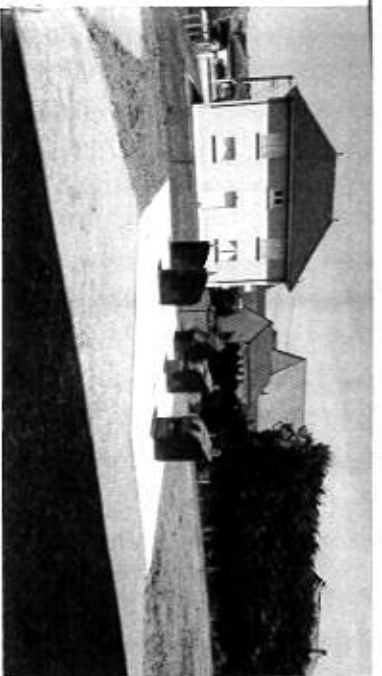
Avec 10 colonnes semi-enterrées ou enterrées et 200 colonnes, les usagers peuvent déposer leurs déchets à l'usage de sacs de collecte.



## Collecte du verre et du papier

Uniquement en apport volontaire. Le SIRTOM dispose d'un réseau dédié de bacs pour les déchets, avec 10 colonnes enterrées ou semi-enterrées et 200 colonnes enterrées. Les usagers peuvent se procurer des sacs de collecte pour faciliter le transport.

En 2022, cette prestation est assurée par l'association APREC pour le verre et par les équipes de polyvalence du SIRTOM pour le papier.



## Les points d'apport volontaires (PAV)

Les points d'apport volontaires (PAV) sont des lieux où les résidents peuvent déposer leurs déchets à l'usage de sacs de collecte. Ils sont destinés à des déchets spécifiques, tels que les emballages ménagers recyclables, le verre et le papier.

Ils doivent être gérés par les restes de repas, les déchets ménagers résiduels, les déchets verts, le papier et le carton. Ils doivent être collectés par une équipe dédiée de 100 à 200 personnes. Les usagers peuvent se procurer des sacs de collecte pour faciliter le transport.

### Filan des tonnages par flux année 2022

OMR	1005 T
RESTES DE REPAS	71 T
PAPIER	1905 T
CARTON	456 T

### Total des équipements par flux

**EMBALLAGES**  
200 colonnes adriennes,  
40 colonnes enterrées,  
55 colonnes semi-enterrées

**OMR**  
67 colonnes adriennes,  
61 colonnes semi-enterrées

**PAPIER**  
507 colonnes adriennes,  
57 colonnes enterrées,  
51 colonnes semi-enterrées

**CARTONS**  
19 bennes

**VERRE**  
650 colonnes adriennes,  
60 colonnes enterrées,  
49 colonnes semi-enterrées

**RESTES DE REPAS**  
17 colonnes adriennes  
8 colonnes enterrées

## Les nouveaux équipements par flux en 2022 : 36 équipements pour densification

4 Points regroupant  
20 colonnes enterrées

- **MALEMORT** service de finitions  
à flux fins, emballages, papeterie,  
service, cristaux de rognon
- **OBJAT** bus, trois fluide  
à flux fins, emballages, papeterie,  
service, cristaux de rognon
- **USSAC** baie polyvalente finitions  
à flux fins, emballages, papeterie,  
service, cristaux de rognon
- **MASSERET** flux de travail  
à flux fins, emballages, papeterie,  
service

9 Points regroupant  
20 colonnes aériennes

- **UZERCHE** bureau technique  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **VIGNOLS** en bois  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **VIGEOIS** bois  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **MEYSSAC** bois  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **MANSAC** bureau de travail  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **MALEMORT** table de travail  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **LE LARDIN ST LAZARE**  
Ché des Matières  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **CUBLAC**  
Bureau des ventes  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **BRIVE**  
Bureau Analyse (Bois)  
à flux emballages, papeterie,  
service

16 Colonnes aériennes

- **BRIVE** bureau technique  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **BRIVE** bureau technique  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **BRIVE** bureau technique  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **BRIVE** bureau technique  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **BRIVE** bureau technique  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **BRIVE** bureau technique  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **BRIVE** bureau technique  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **BRIVE** bureau technique  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **BRIVE** bureau technique  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **BRIVE** bureau technique  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **BRIVE** bureau technique  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **BRIVE** bureau technique  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **BRIVE** bureau technique  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **BRIVE** bureau technique  
à flux emballages, papeterie,  
service
- **BRIVE** bureau technique  
à flux emballages, papeterie,  
service



### EMBALLAGES

4 enterrées + 3 colonnes aériennes

### RESTES DE REPAS

5 colonnes enterrées + 1 colonne aérienne

### OMR

4 enterrées + 2 colonnes aériennes

### PAPIER

4 colonnes enterrées + 18 colonnes aériennes

### VERRE

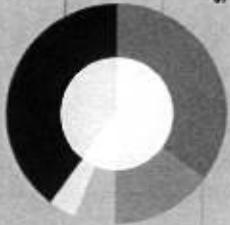
4 colonnes enterrées + 17 colonnes aériennes



### Indicateurs financiers

**Véhicules**  
390 016 TTC

**Colonnes enterrées**  
428 624 TTC  
dont 92 000 de génie civil



**Colonnes semi-enterrées**  
152 471 TTC  
dont 19 835 TTC

**Colonnes aériennes**  
36 525 TTC  
dont 4 125 TTC réparations

**Réparations véhicules**  
57 932 TTC



## TEOMI

Depuis 2015, la Taxe d'Élevement des Ordures Ménagères incitative tient compte de la production locale de déchets des foyers. Son montant comprend deux parts :

- une part fixe calculée sur la valeur locative cadastrale du logement
- une part variable calculée en fonction de la production d'ordures ménagères collectées en année N-1

## Synthèse des ordres de service

En 2022 nous avons réalisé 10 508 interventions avec un ordre de service sur le territoire.

Année	Interventions
2019	7 314
2020	11 262
2021	8 731
2022	10 508

### Interventions par type

Type d'intervention	Quantité
Baie	57
Casse/détruit	514
Chgt cap./remplac	1 147
Compléments	3 807
Dépannage	379
Mise en place	908
Réparations courantes	1 838
Retires	1 414

### 4 200 bacs ont été commandés sur l'année 2022

Type de bac	Quantité
OM 1201	300
OM 1201 à serrure	50
OM 1801	400
OM 1801 à serrure	50
OM 2401	320
OM 2401 à serrure	100
OM 3401	150
OM 3401 à serrure	100
OM 7701	200
OM 7701 à serrure	150
CS 1201	200

Le part variable est calculée en fonction de la production d'ordures collectées, déterminée par 2 paramètres :

- Le volume de contenant utilisé
- Le bac : 1201, 1801, 2401, 3601 ou 7701
- La trappe de la colonne enterrée ou semi-enterrée : 501 ou 701
- Les sacs rouges post-payés : 301, 501 ou 1001

- Le nombre de présentations
- Levee du bac, contributive avec la puce INTÉGRÉE
- Ouverture de la trappe de la colonne, compatible avec le badge
- Retrait des sacs rouges post-payés, conditionnés en rouleau de 25 sacs

Identificateur du depositaire est assuré par une puce intégrée au bac ou au badge déclenchant l'ouverture de la colonne, de sorte qu'il ne peut y avoir de confusion avec un autre usager pour des sacs post-payés. Le paramètre est déterminé par le nombre de sacs livrés en N-1, sur justification d'identifier main ou dans nos bureaux

Bacs en place sur le territoire en 2022

Année	Quantité
2019	1 078
2020	1 533
2021	1 838
2022	1 853

Type de bac	Quantité
CS 1201 à serrure	50
CS 1801	700
CS 1801 à serrure	90
CS 2401	700
CS 2401 à serrure	100
CS 3401	200
CS 3401 à serrure	50
CS 7701	200
CS 7701 à serrure	150
CS 7701 escrécule	0

Types de couvercles repartis en 2022 (couvercle sans serrure intervention avec ordre de service)

	120L	180L	240L	340L	360L	720L	Total
CS	249	543	326	103	9	57	1 296
OM	29	55	77	90		34	285

**AU NIVEAU DES PRIX DE MAINTENANCE IT A FÉVÉ COMMUNDE EN 2022**

1000 Clips pour des couvercles 120/180 L  
100 blocs serrure clips 759 et 703  
50 clips serrure  
100 couvercles 340 CM  
100 couvercles 180 CS  
700 couvercles 180 CS  
300 couvercles 240 CS

## 2. Suivi des sacs post payés et point regroupement en 2022

883 points de regroupement OM + TRI existant regroupant

4 364 foyers sur l'ensemble du territoire (territoire)

### 3. Suivi des badges

973 badges distribués en 2022 portant à 10 138 badges actifs sur le territoire.

Nombre de badges faits et désactivés entre 2018 et 2021

Années	Badges actifs	Badges désactivés
2019	1 020	128
2020	788	105
2021	812	59
2022	914	59

## 3. Distribution et fourniture de sacs en 2022

Une opération de distribution de sacs plastiques est réalisée sur les communes de Drive et de Mairmont.

Au total dans l'année, ce sont 61 318 rouleaux de sacs plastiques qui ont été distribués :

- Sacs plastiques noirs pour les ordures ménagères
- Sacs plastiques rouges post-payés pour les ordures ménagères
- Sacs plastiques jaunes pour les emballages ménagers recyclables
- Sacs et housses kraft pour les restes de repas

### 4. Répartition par type de sacs



## 5. Évolution du prix au litre de 2019 à 2022

Un prix au litre est fixé chaque année par délibération du Comité Syndical du SICTOM de Drive. Ce prix inclut le coût des matières premières collectées par le biais de contrats de la part incitative (incluse sur le prix de vente final).

Pour 2022 (production déchet sur l'année 2021), le prix au litre a été fixé à : 0,02310 euros (voir page 9)



	2019	2020	2021	2022
Prix/litre TEOM incitative pour les ménages	0,0200 €	0,0208 €	0,0209 €	0,0231 €
Prix / litre redévances spéciales incitatives - ordures ménagères	0,0315 €	0,0330 €	0,0350 €	0,0333 €
Prix / litre redévances spéciales incitatives - TRI et fermes/écoles	0,0200 €	0,0208 €	0,0208 €	0,0167 €

## 80 448 FACTURES TEOM

1 327 factures redévances spéciales incitatives avec 226 factures tirées directement par le service comptabilité et 1 102 factures émises via le logiciel Gabcac.

## 6. Moments forts de l'année

### Redevances spéciales

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les modalités de facturation ont changé. Les factures étaient auparavant émise sur deux années et envoyées par les communautés de communes. À compter de 2022, le SICTOM facture directement les redevances spéciales aux professionnels assujettis. Cela se fait par mail et/ou sur la production de l'année N.

Le SICTOM facture également directement aux commerçants la redévance spéciale commerciale. La facture est établie sur l'année N avec la production de l'année N-1.

Ainsi, seuls les exonérés de TEOM étaient à la recherche spéciale. À titre d'exemple des établissements industriels ou usines, des administrations, des sites éco-citoyens, camping... À partir de 2022, les professionnels considérés comme « gros producteurs » passent à la redévance et sont également exonérés de TEOM.

265 Redevances spéciales ont été ajoutées en 2022, ce qui porte à 628 redévances spéciales au total en 2022.

# Les restes de repas

Le SIRETOM de Brive est engagé en faveur de 2015-2016 sur les restes de repas.

2017? Les restes de repas sont aujourd'hui, desservis par la collecte des déchets de repas au porte à porte en un seul volume, à Brive, Douzenac, Ussel et Malancourt. Concernant les professionnels, 96 à 9106 producteurs de biochères à production, «épaves» des produits sont collectés et 90 tonnes de produits sont collectés de Brive. Le volume de la collecte des restes de repas.

La France ne dispose pas de loi sur les déchets alimentaires. Les collectivités sont en charge de la gestion pour un traitement en matière de déchets de produits ou gaz vert, ainsi que du traitement de biochères.

## Deux nouveaux secteurs desservis à Brive

Deux nouveaux secteurs ont été desservis par cette collecte 2017, à Brive et à Zone-Ouest. Le secteur Estève est un secteur avec beaucoup de restaurants, ce qui explique le nombre de tonnes de déchets que sur les autres secteurs, et le fait qu'il n'a pas de déchets. En effet, le lieu de dépôt de ces déchets est l'habitat collectif (appartement). Le SIRETOM doit développer de nouveaux moyens de communication pour mieux toucher le public, à Brive et sur les 12 secteurs sur le territoire de Brive et pour l'ensemble de la région.

## Collecte en apport volontaire

À nouvelles colonies entreprises ont été en contactes en 2021, 4 contacts ont été effectués à Malancourt, 109 à Douzenac, et 109 à Ussel. Elles sont collectées, livrées et déchargées grâce au contrat de service signé en 2021.

Au total, 29 points d'apport volontaire existent sur le territoire du SIRETOM, permettant de desservir 3 143 tonnes et 600 sacs de 70 tonnes de biochères en 2021.

	1 <sup>er</sup> trimestre 2021	1 <sup>er</sup> trimestre 2022
Collecte des restes de repas	2 248	1 726
Collecte des déchets de repas	4 192	3 798
Collecte des déchets de repas	247	242
Collecte des déchets de repas	84 5	54 5

Le volume des restes de repas sera corrigé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cela sera corrigé après la mise en place du SIRETOM à compter de sa mise en place (voir l'impact sur les restes de repas). Les premières expérimentations ont commencé en 2016 avec les collectes des restes de repas à Brive. Depuis, l'impact annuel de la collecte est de 10 000 tonnes de déchets.

	2021	2022
Brive - Secteur Restes	44 087	33 441
Brive - Secteur Douzenac	36 404	34 517
Brive - Secteur La Brèche	31 571	35 934
Brive - Secteur Migoule	49 821	45 241
Brive - Secteur Vallaur	12 806	94 934
Brive - Secteur Stalmont	3 501	42 614
Brive - Secteur Estève	-	3 386
Brive - Secteur Zone Ouest	44 971	3 861
Point d'apport volontaire (Brive et autres communes)	573 391	77 381
Grands producteurs	3 211 541	4 311 711

## Indicateurs financiers

Il existe à Brive, TRIBO, point de collecte de la Région. N'importe quel litre à pour objectif de servir à la ville. La source des restes de repas grâce à des collaborateurs du SIRETOM. Ils communiquent sur la formation des agents, etc., à hauteur de :

- 10€ par habitant desservi pour la collecte des restes de repas
- 44€ des dépenses pour la gestion de provision

Total de l'opération	Coût total de l'opération
842 411	2 779 396
Coût total	2 710 794
Préfinancement ADEME	804 680
Coût total	69 602
Préfinancement Région Nouvelle-Aquitaine	37 791

## Répartition des tonnages 2022



- Collecte des restes de repas : 65%
- Collecte des déchets de repas : 35%

## Objectifs 2022

- Mise en place de nouveaux secteurs desservis en porte-à-porte : 3 sur Malancourt, 2 sur la ville de Brive et 1 à Saint-Pantaléon-de-Larche.
- Implantation de 20 nouvelles colonies alimentaires de restes de repas et sensibilisation des usagers dans un périmètre de 15km autour.
- Développement de la collecte en point d'apport volontaire dans l'intercommune de Brive.



## Comment se fait le tri des restes de repas ?

1. Le tri des restes de repas est effectué par les agents du SIRETOM. Les restes de repas sont triés en fonction de leur destination : déchets de repas, déchets de produits, déchets de produits alimentaires, etc.
2. Les restes de repas sont collectés par les agents du SIRETOM. Les restes de repas sont collectés en fonction de leur destination : déchets de repas, déchets de produits, déchets de produits alimentaires, etc.
3. Les restes de repas sont collectés par les agents du SIRETOM. Les restes de repas sont collectés en fonction de leur destination : déchets de repas, déchets de produits, déchets de produits alimentaires, etc.

Année	Mois	Description
2012	Octobre	Mise en place des collecteurs en...
	Novembre	Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.
2013	Mai	Collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.
	Novembre	Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.
2014	Décembre	Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.
	Novembre	Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.
2015	Novembre	Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.
	Novembre	Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.
2016	Novembre	Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.
	Novembre	Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.
2017	Novembre	Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.
	Novembre	Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.
2018	Novembre	Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.
	Novembre	Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.
2019	Novembre	Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.
	Novembre	Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.
2020	Novembre	Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.
	Novembre	Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.
2021	Novembre	Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.
	Novembre	Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.
2022	Novembre	Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.
	Novembre	Expérimentation de la collecte des restes de repas en porte-à-porte dans la ville de Brive.

# Les déchèteries

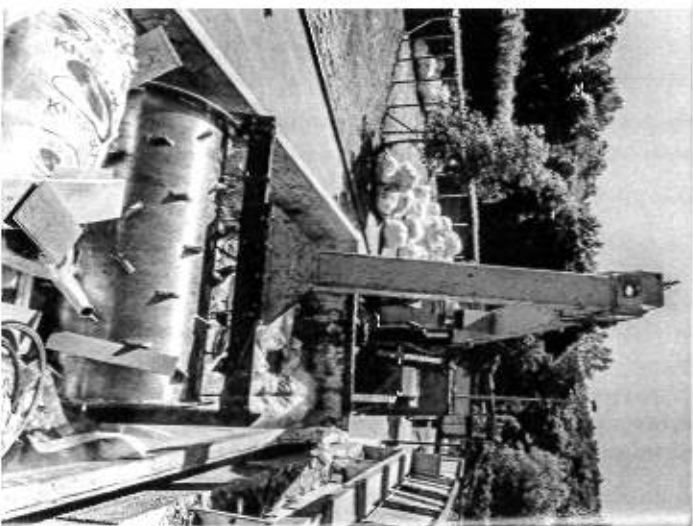
2020 - 2021 - 2022

Les déchèteries sont les lieux de tri pour les déchets ménagers et domestiques qui ne peuvent être collectés, du fait de leur nature, par le collecteur communal à domicile ou en colonne. Ces points d'apports permettent ainsi de collecter séparément plus de 30 flux de déchets pour l'ensemble des déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets solaires et plus généralement tout élément ou objet ou partie de celui-ci, métaux, plastiques, polymères, bois, etc. Déchèteries polyvalentes, elles aux basses les plus courantes, tendent à offrir un service

Avec le développement depuis plus de 10 ans des filiales à Responsabilité Énergie du Producteur (Groupe polyeur-payeur), le SIRTOM accorde le soutien national, même sur les déchets ménagers, et collabore étroitement avec les responsables responsables de ces filiales. Le réseau de déchèteries du SIRTOM est ainsi un outil majeur pour l'atteinte des objectifs de recyclage nationaux et européens. À ce titre, les conignes de tri et les filiales de traitement en vigueur sont en constante évolution dans le but d'améliorer les performances environnementales et économiques du service public de gestion des déchets.

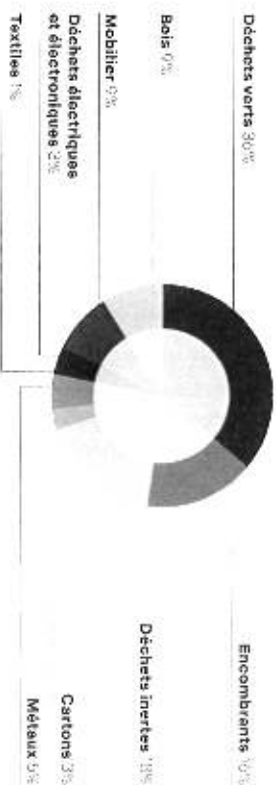
La gestion et l'exploitation de ce service est intervenir différents acteurs sur le territoire. En effet, le SIRTOM de la Région de Brno assure une part de l'exploitation et, conjointement, les gestionnaires des déchèteries, les agents publics, sont au premier plan. Un prestataire, l'Association ASSEP en 2022) en charge de l'accueil des usagers, dispose quant à lui de 38 ETP afin d'assurer cette mission sur les 18 déchèteries du territoire.

Enfin, l'incubation, le transport et le traitement des déchets mobilisent de nombreux prestataires locaux et nationaux (ex. : Albre, Wechia, Lamberti, Papier, etc.).

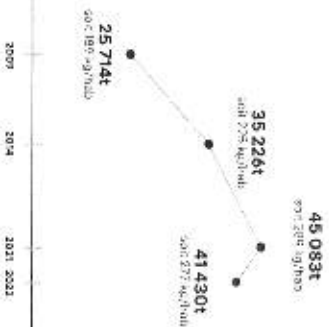


- La carte des 18 déchèteries du SIRTOM qui sont exploitées et gérées localement.

## Répartition des formes collectées



## Les tonnages



## Les tarifs des professionnels

- Professionnels
- Abonnement annuel : 28,70€ HT (27,86€ HT en 2021)
- Forfait au passage : 2,88€ HT (2,80€ HT en 2021)
- Particuliers - gratuit

4 672	430	1 633
passagers enregistrés (y compris pour l'année 2021)	producteurs	factures pour un montant de 141 426,70 €

## Déchets acceptés

## Déchèterie d'Ussac et d'Uzerche (à la pesée)

## Autres déchèteries (au volume)

Déchets acceptés	Déchèterie d'Ussac et d'Uzerche (à la pesée)	Autres déchèteries (au volume)
GRAVATS	49,22 € / tonne H.T.	39,66 € / m <sup>3</sup> H.T.
DÉCHETS VERTS	60,68 € / tonne H.T.	8,40 € / m <sup>3</sup> H.T.
ENCOMBRANTS	134,49 € / tonne H.T.	26,94 € / m <sup>3</sup> H.T.
PALLETES (BOIS A)	11,39 € / tonne H.T.	1,78 € / m <sup>3</sup> H.T.
BOIS TRAITÉ, PEINT, VERNIS (BOIS B)	53,52 € / tonne H.T.	8,25 € / m <sup>3</sup> H.T.

## CARTONS - FERRAILLES - DÉCHETS ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES - VERRE : GRATUITS

## Les travaux

### • Réhabilitation de la déchèterie d'Uzriche

avec reprise des réseaux et entrecroisement d'un jeu simple monté à air d'une plate-forme végétale, création d'une antenne sonore distincte et création d'un espace végétal installé sur un système de videoprotection et d'un conteneur de stockage pour DEEE. 266 000 euros.

### • Réhabilitation de la déchèterie de Saint-Julien-Maumont

avec création d'un nouveau bâtiment d'une surface de 400 m<sup>2</sup> pour accueillir une exploitation optimisée du site. Installation d'un espace végétal. 195 000 euros.

### • Travaux de VEP et de sécurité sur la déchèterie de Drive Pierre-Chaumeil

avec l'installation de dispositifs anti-fichures et de protection de qualité. 20 800 euros.



### • Acquisition de conteneurs maritimes : 46 220 euros

- pour la création d'espaces végétalisés dans le cadre du projet de VEP pour le SIRTOM. Coût de l'opération en complément au service de ventilation de l'ICSS - année 2022 2023.

- pour le sécuriser son stockage pour le recyclage des déchets électroménagers.



## Les véhicules

Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le transport des déchets dangereux. 15 000 euros.

Une investissement est réalisé sur les années 2021 et 2022 avec l'achat d'un véhicule utilitaire de 505 679,04€ TTC et une mise en service du véhicule en mars 2022. Ce véhicule permet de couvrir les besoins opérationnels de collecte et de nettoyage et à la décharge. Cette mission est dématérialisée en 2023 et sera plus externalisée à un prestataire.

2 agents sont affectés à ce véhicule polyvalent de 42,1 tonnes à ordures ménagères de 8 m<sup>3</sup> de capacité, de 100 km/h, d'une grue, des cabres, d'une unité de lavage complétant une cure à eau chaude et une cure à eau froide. Le coût total est de 3 500 litres de carburant.

Un agent à la charge de voter la borne dans un rayon permettant de collecter les déchets de la même façon qu'une borne d'ordures ménagères. Une fois validé, le système de lavage et de séchage des manipulations sont réalisés grâce à une radiocommande sans fil qui permet d'actionner la grue pour décharger la borne la composition des déchets et le poids de levage situés dans la terre à servir.

Parallèlement, le second agent gère la maintenance de la cure dans la borne et la collecte est assurée avec une borne dédiée pour les déchets dans la zone de collecte des ordures ménagères.



Les jets d'eau sont utilisés pour nettoyer les véhicules et sont stockés dans une cure en partie basse de la borne et servir à la purification de la borne à la fin de la tournée sur une décharge sélective.



• Réparations bennes à ordures ménagères  
 • 526 208,62 €  
 • Réparations véhicules polybenne  
 • 53 067,51 €

Ces réparations sont assurées au régime de la responsabilité des véhicules.

**Le parc des véhicules est composé à ce jour de :**

**39**

**benne à ordures ménagères**

**6**

**camions polybenne (collecte sélective)**

**11**

**fourgons et véhicules utilitaires**

**9**

**véhicules légers dont 2 véhicules électriques**

**2**

**chariots élévateurs**

**1**

**camion mixte acquis en 2022**

**8**

**véhicules en service**



# Actions

## prises en oeuvres

### La prévention

Depuis de nombreuses années, la SIRTOM de la région de Brive a engagé une politique de prévention et de réduction des déchets. Les objectifs : optimiser son fonctionnement, maîtriser ses dépenses et offrir un service de qualité pour répondre aux enjeux des grandes de l'environnement, de la loi de la transition énergétique pour la croissance verte et du plan régional de prévention et gestion des déchets de la Nouvelle-Aquitaine, approuvé le 21 octobre 2019.

### Un broyeur à végétaux disponible en prêt

En 2019/2020, afin de répondre à l'augmentation des déchets verts en déchèterie, le SIRTOM fait l'acquisition de deux broyeurs à végétaux, financés à 50% par l'appel à projet « Opervert », financé par la région Nouvelle-Aquitaine et l'Ademe.  
Ces broyeurs sont mis à disposition gratuitement des communes et associations du territoire du SIRTOM qui le demandent.

	Nombre de broyeurs	Nombre d'heures	Md de broyeurs
TOTAL 2019	83	1677	972,2
TOTAL 2020	77	273,62	1319,72
	202	377,05	1792,9
TOTAL 2022	179	274,9	1640,36

Malgré une augmentation constante de l'utilisation jusqu'en 2021, on constate une légère baisse en 2022.



### Les nouveaux sites de compostage collectif en 2022

10 nouveaux points de compostage ont été installés sur le territoire :

- Jardins partagés de Légneryac
- Ecole de Pérpezac la Blanc
- Ecole de Mansac
- Ecole de Vigoules
- Ecole Thérèse Simonet (Brive)
- Jardin partagé de Terrasson-Lavilledieu
- HLM Terrasson-Lavilledieu
- Ecole de la Bachellerie
- Ecole d'Ussac
- Crèche de Terrasson-Lavilledieu

Au total, fin 2022, ce sont 65 établissements éligibles d'un site de compostage et 13 points de compostage partagés.

Concernant les particuliers, le SIRTOM a distribué 243 kits de compostage en 2022, soit 12 092 composteurs distribués sur le territoire depuis 2006.

### Le compostage

Un suivi des composteurs collectifs est effectué, avec une intervention dans sur l'accompagnement, un point est réalisé à l'entretien sur le site avec l'exploitant et une fiche est générée puis dans un second temps 1 à 5 jours des de suivi sur le site selon les cas.

Cas n°1 : pas de problème particulier - proposition d'un suivi annuel et téléphonique si besoin - 11com - Jarnac

Cas n°2 : projet à recevoir, suivi personnalisé à distance - 2 à 3 à 4 visites par an selon les cas à priori, avec suivi annuel classique

Cas n°3 : composteur non utilisé - action à entreprendre si production des acteurs locaux possible ou non

### À VENIR EN 2023

- Réunion de sensibilisation des élus et agents techniques référents au compostage partagé (avec retour d'expérience d'une commune du territoire)



# Communication

Le service communication a pour mission de présenter le syndicat, de développer son image et sa notoriété, et sensibiliser les usagers à la gestion des déchets pour inciter à un comportement éco-responsable. Une charge de communication, appuyée du soutien des ambassadeurs de tri, compose ce service.

- Les ambassadeurs du tri réalisent des opérations de porte-à-porte pour améliorer les gestes des usagers et organiser des événements (stand, animations...)
- La charge de communication a plusieurs missions :
  - Définir un plan de communication interne et externe
  - Mettre en œuvre ces actions pour sensibiliser les usagers à la gestion des déchets et inciter à l'adoption des comportements
  - Realiser des supports de communication (graphisme et envoi) des réseaux sociaux et site internet
  - Organiser des événements (stand, ateliers...)



## Plan 2022

- SPÉCIFIQUE COLLECTE**
  - Création d'acrocroche bacs pour signaler par les équipes de collecte la présence d'un défaut de tri auprès des usagers concernés : 572,40€ TTC
  - Adhésifs spécifiques apposés sur les bacs et colonnes selon les indications à donner pour la collecte ou pour les usagers : 13 302€ TTC
    - « collecte spéciale »
    - « masques interdits »
    - « non producteur »
    - « consignes de tri bacs OMI, CS et Restes de repas »
    - « consigne de tri colonnes verre »
- SPÉCIFIQUE GRAND PUBLIC**
  - Re-édition de 10 000 stop pub : 2 520€ TTC
  - Flyers consignes de tri : 114€ TTC
  - Re-édition Guide « Zéro déchet » : 2 076,85€ TTC
- SPÉCIFIQUE RESTES DE REPAS**
  - Dépliants pour extension secteurs de collecte : 612€ TTC
  - Flyers pour consignes de tri : 182,40€ TTC
  - Panneau « point compost » : 1 890€ TTC
- SPÉCIFIQUE DÉCHÈTRIÉS**
  - Edition d'une carte déchets en interne et d'un dépliant relatif à la facturation avec les indications sur l'accès, les tarifs... : 378€
  - Ré-édition de carnets à feuilles pour certaines déchèteries permettant l'enregistrement des passages et permettre la facturation : 1 180,80€ TTC
  - Filare de ré-emploi en déchèterie :
    - Panneaux apposés sur des conteneurs maritimes : 13 464€ TTC
    - Création d'un logo en interne
    - Affiches et flyers à destination des usagers sur les déchèteries et des communes comme moyen de relais : 481,20 €
  - Adhésifs apposés sur garde-corps avec le type de déchets à déposer : 1192€ TTC

- Inscriptions publicitaires dans « l'annuaire du Département de la Corréze » et dans « l'agenda des Maires » : 4 548€ TTC
- Signalétique véhicules :
  - Bannons à ordures ménagères : 1 440€ TTC
  - Camion de lavage : 6 264€ TTC
- 7 campagnes sms : Envoi de sms aux usagers concernés pour information du report de collecte dû aux jours fériés : 22 068€ TTC

Le SIRIOM de la Région de Brive s'est engagé à réduire la production de déchets sur son territoire. Dans cet objectif, les déchets spécifiques générés lors des manifestations sont également concernés. Aussi, nous proposons aux organisateurs d'événements des conseils sur l'organisation et la communication de l'événement et un soutien technique par la mise à disposition de divers équipements (bacs, totem de tri, gabariets et banquettes réduites).

- 83 événements ont été couverts par la mise à disposition de matériel :
  - 231 bacs OMI
  - 108 bacs OMI
  - 327 totems
  - 12 930 gabariets et 1 450 banquettes réutilisables mis à disposition en 2022, soit une dépense de 2 260,32€ pour la prestation lavage

- Pour pouvoir répondre à la demande croissante des organisateurs, nous avons en 2022 effectué des achats pour un réapprovisionnement des stocks :
  - Achat de 10 totems supplémentaires pour couvrir les demandes de plus en plus nombreuses des manifestations : 3 840€ TTC
  - Equipement de lieux publics de façon permanente : 1 pour le City Stade de Brioualle-Plaine 32712€ TTC et 2 pour les marchés de pays de Charrier-Ferrière 654,24€ TTC
  - Équipements : Achat de 2 000 gabariets supplémentaires pour pallier le manque : 1 055,99€ TTC

## Les animations

Les animations ont pour but de sensibiliser les citoyens à la gestion des déchets, de promouvoir la production de tri des déchets auprès des usagers.

Les animations de sensibilisation grand public s'effectuent avec 31 simulations organisées en 2022.

Dans le cadre des animations, en plus du patrimoine habituel avec la Remorqueuse (Céline et Hortense) de Nouvelle-Brive se sont créés avec des associations comme Les Jeunes du cœur (JACF), une parade qui débute par des défilés comme Brive Tournoye

**76** animations ont été organisées autour du compositeur : animations ateliers, concert-animations, sur via du site, manifestations de site, auprès des établissements scolaires, associations, CLIVAD, Résidence autonome.

**3** journées multithématiques de la nature ont concerné une centaine et deux secteurs prioritaires.

**62** animations sur le tri et le recyclage auprès des établissements scolaires, des associations, des institutions communales (JDDC Uzerche), des Maires, des établissements scolaires, des personnes en situation de handicap (handicapés et non-handicapés) de la Production de tri ont ciblé de la jeunesse.

En 2022, des nouvelles animations ont été lancées et viennent enrichir le programme d'animations déjà existant. Ainsi, 11 animations d'animations en responsabilité. Tri-pastor ont été proposés aux établissements scolaires et aux associations notamment. **4** ateliers - 88 totems sur le thème de la consommation responsable.

Le SIRIOM a organisé des ateliers de travail avec des professionnels, des élus, des associations, des entreprises, des collectivités, des citoyens... Le SIRIOM a proposé une visite de déchèterie qui n'a pas rencontré beaucoup de succès. 5 personnes ont participé à cette visite.

Pour le SIRIOM, il est important de continuer à travailler avec les associations et les entreprises pour leur proposer une approche en proposant un stand sur les marchés. Ainsi, 3 stands ont été montés avec les associations de Brive, Leclerc et Auressé. Auressé propose, sensibilisation à la réduction des déchets et tri, des conférences de tri. Ces stands ont été un succès, de nombreux usagers sont venus à l'attention.

Le 7 juillet a été vu la concertation pour que du côté de l'ancien Centre de l'Énergie Territoriale (CET) de Aigles-Ménil soit crée à cette occasion l'Agglomération (AG) de la région de Nouvelle-Brive de développement et durable (AGD) de nouveaux secteurs de développement durable. Des idées de projets : fabrication de produits éco-citoyens, fabrication de premier recyclés, conférences de tri et recyclage.

